

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 7 décembre 2018**

**Rapporteur :  
Monsieur Jean-Hubert  
PETILLON**

**N° 5**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 14/12/2018  
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/12/2018  
(accusé de réception du 13/12/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Décision modificative n°3**

**Les décisions modificatives viennent modifier les autorisations budgétaires initiales pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année tout en respectant l'équilibre du budget.**

**\*\*\***

La décision modificative, qui vous est présentée, a pour objet :

- L'ajustement de l'affectation de résultats;
- L'utilisation des lignes de provisions ;
- L'inscription de dépenses supplémentaires par modification de chapitres.
- Les inscriptions nécessaires aux écritures d'ordre.

**I/ L'ajustement de l'affectation de résultats**

Les affectations des résultats délibérées du budget principal et des budgets annexes affermés eau et assainissement doivent être ajustées en raison de l'intégration comptable à l'exercice 2018 des excédents des budgets eau, assainissement et office du tourisme de la commune de Locronan et non extra comptable au résultat de l'exercice 2017.

Les affectations de résultats 2017 sont donc les suivantes :

Budget principal (R1068)	2 453 998,93 €
Budget assainissement affermé (ligne 002)	3 455 671,57 €
Budget eau affermé (ligne 002)	92 910,00 €

## **II/ L'utilisation des lignes de provisions**

- Sur le budget principal :

La ligne 020.022.300 « provision pour dépenses imprévues » permet de financer :

020.63512.111	Taxes foncières	50 000,00 €
831.657358.520	Contributions structures de bassin versant / hors GEMAPI (partie inondation) (délibération du 12 /12/2017)	12 000,00 €
	<b>Total</b>	<b>62 000,00 €</b>

- Sur le budget SPANC :

La ligne 022.520 « provision pour dépenses imprévues » permet de financer :

673	Annulation de titres sur exercices antérieurs	10 000,00 €
	<b>Total</b>	<b>10 000,00 €</b>

## **III/ L'inscription de dépenses supplémentaires par modifications de chapitres**

Des dépenses non prévues au budget primitif sont financées par les crédits courants des services ou des économies réalisées sur certaines opérations et ont pour conséquence des transferts entre chapitres.

- Sur le budget principal :

020.6168.210	Solde assurance statutaire 2017 / personnel ex Pays Glazik (financé par le chapitre 012)	15 100,00 €
020.6231.210	Honoraires / recrutement remplacement de personnel (financés par le chapitre 012)	26 000,00 €
70.6748.610	Subventions PASTEL (financées par les frais divers / logement)	15 000,00 €
72.6748.610	Subventions aide à la propriété (ma 1ère pierre) (financées par les frais divers et honoraires / logement)	47 000,00 €
92.6574.950	Subvention aux Goûts du jour / maison de l'alimentation (conseil communautaire du 5 décembre 2018) (financée par les crédits communication / économie)	5 000,00 €
92.6574.950	Subvention Quimper Evènement / Festival les pieds dans le plat (Délibération du 26 juin 2018) (montant maximum : 50 000 € financée par les crédits communication / économie)	1 500,00 €
90.67441.950	Complément participation du budget principal au budget annexe location bâtiments économiques (financé par le crédit subventions économiques)	10 665,00 €

- Sur le budget assainissement affermé :

611	Traitement des boues et rejets eaux résiduaires (financés par l'excédent de fonctionnement)	44 155,16 €
2151 (en recettes)	Immobilisations transférés au budget Biogaz initialement inscrites au chapitre 23	196 770,00 €

- Sur le budget location bâtiments économiques:

165	Remboursements de dépôts de garantie / départ locataires (financés par le versement des dépôts de garantie)	3 315,00 €
774 (en recettes)	Participation du budget principal au budget annexe initialement prévu au chapitre 70	91 000,00 €
774 (en recettes)	Complément participation du budget principal au budget annexe (financement chapitre 011)	10 665,00 €
614	Augmentation des charges locatives de l'ADRIA (financée par le chapitre 011 et 67 et des recettes non prévues au budget primitif)	15 299,00 €
2031	Ré-imputation de frais d'études initialement émis en travaux	30 000,00 €

- Sur le budget assainissement régie :

2315	Achat d'une pompe de relevage (financé par le crédit travaux)	3 000,00 €
------	--	------------

- Sur le budget Energies renouvelables :

2151	Immobilisations transférés du budget assainissement Affermé initialement inscrites au chapitre 23	196 770,00 €
------	--	--------------

#### **IV/ Les inscriptions nécessaires aux écritures d'ordre**

Des ajustements sont nécessaires en dépenses et en recettes pour émettre les écritures d'ordre d'amortissement des immobilisations, la quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat et les écritures de reprises sur frais d'études et d'insertions :

Budget principal	Reprises sur frais d'études et frais d'insertions (chapitre 041 , opérations patrimoniales)	173 644,28 €
Budget principal	Subventions transférées au compte de résultat (chapitres D040 et R042)	81 000,00 €
Budget assainissement afferme	Reprises sur frais d'études et frais d'insertions (chapitre 041 , opérations patrimoniales)	9 117,71 €

Budget transports urbains	Subventions transférées au compte de résultat (chapitres D040 et R042)	62 258,00 €
Budget transports urbains	Ajustement dotations aux amortissements des immobilisations (chapitres R040 et D042)	65 713,00 €
Budget assainissement régie	Ajustement dotations aux amortissements (chapitres R040 et D042)	29 900,00 €
Budget assainissement régie	Ajustement subventions transférées au compte de résultat (chapitres D040 et R042)	29 900,00 €
Budget énergies renouvelables	Subventions transférées au compte de résultat (chapitres D040 et R042)	9 000,00 €
Budget énergies renouvelables	Dotations aux amortissements des immobilisations (chapitres D040 et R042)	105 500,00 €

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de modifier les montants des votes des chapitres du budget primitif 2018.